

N/REF : 15/12/2025 14H35 C:000053 I:02457
V/REF : AC/C36930
V/Email reçu le Lundi 15/12/2025 a 14H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PVL
IMMEUBLE : VILLOUTREY - PVL
RUE DE VILLOUTREYS
.
35150 JANZE

Rennes, le 14 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 15 RUE DE VILLOUTREYS - MME LESFRITZ 06 83 48 18 09 / 02 99 47 13 34
LOGEMENT 108009 - TYPE 3 - PORTE A12

MOTIF : - FUITE RADIATEUR SEJOUR (PHOTO)
- VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES AUTRES RADIATEURS DU LOGEMENT

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
SERRAGE RACCORD RADIATEUR SÉJOUR
REMARQUE : RADIATEUR ROUILLÉ
CONSTAT : ABSENCE DE FUITE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
PRÉCONISATION : PRÉVOIR SON REMPLACEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 12/01/26 a 09H54 M. V BRIENS
NR AB Email envoyé le 05/01/26 a 10H05 M. V BRIENS
BB AB Email envoyé le 24/12/25 a 16H33 M. V BRIENS
AT LCOMPTER Email envoyé le 24/12/25 a 10H20 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL153-Sup.fuite s/rad./rempl.pres.étoup		1	50,00	50,00
TOTAL H.T.					50,00
T.V.A. a 10,00%					5,00
TOTAL T.T.C.En EURO					55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.